

Infirmier(e)

Service d'Hospitalisation et d'Evaluation Régional en Psychiatrie Aigüe (SHERPA)

Situé à La Roche sur Yon, l'Etablissement Public de Santé Mentale de Vendée – Centre Hospitalier Georges Mazurelle composé de 855 lits et places fait partie du GHT 85. Il est l'établissement hospitalier référent départemental pour les soins en psychiatrie et santé mentale et intervient sur tous les services d'urgences du GHT

Il prend en charge aussi bien le traitement des enfants, des adolescents, des adultes, que des personnes âgées. Il est composé d'Unités de prise en charge en hospitalisation complète sur le site de La Roche sur Yon, ainsi que de plus de 30 structures de soins extrahospitalières réparties sur l'ensemble du Département : Centres Médico-Psychologique (CMP), Hôpitaux de Jour (HJ), Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), équipes mobiles, appartements thérapeutique, places d'accueil familial thérapeutique et Maison d'Accueil Spécialisée.

Se référer à la fiche métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière :

<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/>

Identification du poste

Famille	Soins
Sous-famille	Soins infirmiers
Métier	Infirmier(e) en soins généraux diplômé(e) d'état
Grade	IDE, ISP
UF	Service d'Hospitalisation et d'Evaluation Régional de Psychiatrie Aigüe
Service	
Présentation du service et de l'équipe	Le S.H.E.R.P.A. est une unité mixte de 15 lits permettant l'accueil de patient(e)s en soins sous contrainte (SPDT, SPDRE) pour un programme de soins intensifs d'une durée personnalisée de 4 à 8 semaines. Le SHERPA est un service intensif à vocation régionale permettant d'accueillir des usagers dépendant des secteurs de soins psychiatriques de la région Pays de Loire. <i>« Les Unités de Soins Intensifs de Psychiatrie (de type S.H.E.R.P.A.) sont des unités intersectorielles de recours pour les patients de psychiatrie générale qui proposent des soins renforcés de courte durée adossés à un savoir-faire spécifique dans un cadre contenant et sécurisé.</i> <i>Elles accueillent en hospitalisation complète (24h/24 et 7 jours/7) des patients en soins sans consentement souffrant de troubles psychiatriques dépassant temporairement les capacités de prise en charge des services de secteur. L'intensivité des soins apportés est liée à l'hyper individualisation de la prise en charge dans un environnement adapté, sécurisé et dédié avec une équipe formée.</i> <i>Ce dispositif s'intègre dans le cadre d'un parcours de soin cohérent et partagé en psychiatrie générale avec le maintien d'une continuité médicale et de lien avec le service et l'établissement adresseur. (...) Les équipes pluri professionnelles sont renforcées par rapport à une unité de psychiatrie générale de secteur classique pour permettre la contenance et l'individualisation des soins attendus ».</i> Charte des USIP (Fédération Française des Soins Psychiatriques Intensifs - 2024) L'équipe est composée de médecins psychiatres, généralistes, cadre supérieur de santé, cadre de santé, infirmiers, aides-soignants, ergothérapeute, enseignant en activité physique adaptée, assistant social, psychologue clinicien, neuropsychologue, agents de service hospitalier, assistants médico-administratif.

Missions du poste

Missions générales	L'infirmier(ère) réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques (cf. Décrets de compétences).
---------------------------	--

	Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle. Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre. L'infirmier(ère) participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers. Il (Elle) travaille en collaboration étroite avec le médecin responsable de l'unité de soins et en adéquation avec le projet médical du patient. Au rôle infirmier tel que défini par le décret d'actes s'ajoute quelques spécificités. La mise en œuvre des soins au S.H.E.R.P.A. présente des exigences spécifiques, tant techniques qu'éthiques. Il est nécessaire de développer des actions de prévention et de diagnostic, des soins quotidiens et de dispenser des soins intensifs et appropriés en direction de patients présentant des troubles tels que leur maintien dans une unité d'hospitalisation dite « classique » est devenue impossible du fait de leur dangerosité pour eux-mêmes ou /et pour autrui.
--	---

Contenu du poste et activités

Contenu du poste	- Accueil et prise en charge des patients hospitalisés sous régime de contrainte - Tous les soins relevant du rôle propre et prescrit de l'infirmier dont les activités thérapeutiques médiatisées et actes techniques (ex : ECG, bilans sanguins, séances ECT, rTMS) - Observation des signes cliniques, évaluation des comportements, surveillance des patients - Entretiens infirmiers à visée thérapeutiques et préventifs sur rôle propre et prescrit ; présence aux entretiens médicaux. - Participation aux repas, sorties thérapeutiques et accompagnement des patients aux consultations médicales extérieures, aux audiences devant le JLD ou tout autre convocation judiciaire - Traçabilité quotidienne dans dossiers de soins et vérification de la tenue des dossiers - Gestion de tous les documents administratifs en lien avec les mesures d'hospitalisation sans le consentement - Participation aux synthèses, aux réunions cliniques et aux analyses des pratiques professionnelles - Élaboration des projets de soins et des prises en charge individualisées en équipe pluridisciplinaire - Participation à la coordination du parcours par la constitution du dossier de sortie et de liaison et à l'articulation avec les équipes médicosoignantes d'adressage du patient (synthèses) - Utilisation et respect des procédures institutionnelles et spécifiques à l'unité. - Liens avec les familles, l'entourage, les personnes ressources, les curateurs et tuteurs.
Activités	Spécificités cliniques : - L'infirmier(ère) s'inscrit dans la continuité et la qualité des soins. - Il (Elle) est à l'écoute de la parole du patient et met en sens son comportement en tenant compte de son « parcours », de son fonctionnement propre et du contexte. - Il (Elle) exerce un rôle de contenant psychique pour rassembler et contenir les différentes manifestations psychopathologiques. - Il (Elle) doit maintenir le cadre thérapeutique des soins défini en équipe et s'en montrer solidaire. - Il (Elle) contribue à l'élaboration du projet thérapeutique et à l'évaluation des capacités d'investissement du patient. - Il (Elle) participe à désamorcer une situation critique en conservant sa capacité de mettre en mots les événements qui pourraient conduire au passage à l'acte. - Il (Elle) est en capacité de gérer les situations d'urgence. Spécificités partenariales : Tout soignant doit savoir concilier responsabilité et autonomie tout en conservant sa capacité à travailler en partenariat avec d'autres professionnels de formations différentes (ergothérapeutes, psychomotricien, éducateur sportif, IPA...). L'approche soignante est pluri-professionnelle et pluridisciplinaire. Dans le cadre de sa mission pédagogique, l'infirmier(ère) est amené à accueillir, encadrer et évaluer des étudiants en soins infirmiers. Il supervise l'encadrement des stagiaires aide-soignant en lien avec ses collègues aide-soignant. De plus, il (Elle) entretient des relations partenariales avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers en participant aux différents échanges d'informations tant sur le cursus des études que sur l'organisation des stages. Sa mission administrative implique l'infirmier(ère) dans : - l'utilisation des moyens de gestion et d'évaluation en vigueur sur l'hôpital

	- la planification des soins et des activités thérapeutiques - la gestion du Dossier de Soins informatisé
--	--

Qualifications et diplômes

Qualifications	Infirmier en soins généraux Infirmier de secteur psychiatrique Détention du permis B
Diplômes	Diplôme d'Etat Infirmier

Connaissances, expériences et qualités requises

Connaissances requises Expériences requises	Connaissance en psychopathologie, avoir exercé dans le milieu de la psychiatrie adulte Connaissances relatives aux modalités d'hospitalisation et à la réglementation Avoir géré des situations d'urgence Connaître le travail en équipe Connaissance et/ou intérêt pour le travail en milieu fermé et pour le fonctionnement de l'ensemble du pôle Avoir suivi ou s'engager à suivre les formations de gestion de la violence et de l'agressivité et de politique de désescalade, Urgences Vitales, Sécurité Incendie. Connaissance et maîtrise de l'outil informatique
Savoir-faire requis	Faire preuve de solidarité et répondre aux demandes d'aide des unités en difficulté Participer au groupe d'analyse de la pratique S'inscrire dans un processus de formation permanente : évolution des pratiques soignantes et de la politique de santé S'inscrire dans les démarches de réflexion du service
Savoir-être requis	Exercer au S.H.E.R.P.A. requiert des qualités intrinsèques telles que le calme, la maîtrise de soi, la rigueur, l'authenticité relationnelle et le respect qui façonnent la position professionnelle mais aussi personnelle. Ainsi, il s'agit bien de préserver sa capacité soignante envers une population difficile. Au S.H.E.R.P.A., chaque professionnel accepte de s'engager en restituant son vécu au sein du groupe soignant lors de supervisions, afin d'en faire l'analyse pour enrichir l'approche collégiale des situations de soins.

Conditions d'exercice

Lieu d'affectation	SHERPA ; CH Georges MAZURELLE - EPSM de Vendée.
Organisation du travail	37h30 semaine avec droit RTT
Horaires de travail	De jour (7h30) et de nuit (10h00).
Type de repos	Repos variables
Contraintes du poste	En lien avec la continuité de service
Risques spécifiques du poste	Charge mentale liée avec l'activité de soins et au profil des patients accueillis Risque d'agressivité et de violence verbale et physique.
Moyens particuliers mis à disposition	Analyse de pratique Formations spécifiques : prévention et repérage de la crise suicidaire, OMEGA, SOCLE CARE Réunions d'équipes Staffs, journées d'étude Rencontres en visioconférence inter-USIP, journées nationales inter USIP – Fédération Française des soins psychiatriques intensifs (2FSPI) Veille documentaire et réglementaire Participation à des programmes de recherche, publications. Possibilité d'un accompagnement psychologique sur des situations complexes.
Niveau de responsabilité	

Rattachement hiérarchique et relations fonctionnelles

Rattachement hiérarchique	Directeur Général de l'établissement Directeur Coordonnateur Général des Soins Cadre supérieur de santé Cadre de santé
----------------------------------	---

Relations fonctionnelles spécifiques	Médecin chef de pôle Médecin responsable du S.H.E.R.P.A. Equipes pluriprofessionnelles du service, de l'EPSM, des établissements adresseurs
---	---

Parcours d'adaptation au poste

Formations nécessaires	Violence Agressivité, repérage du risque suicidaire, moindre recours à l'isolement et à la contention (et le cadre médico-légal)
Procédures et outils d'intégration	Stages de comparaison au sein de dispositifs semblables du territoire Formations spécifiques (accueil du nouvel arrivant, SOCLECARE, etc.) Livret d'accueil Projet de service Tutorat

Date		Version	Validation	
Le 22/09/2025		V2	Francis BULTEAU Directeur des soins	Maylis RIVAL Directrice des Ressources Humaines